



International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

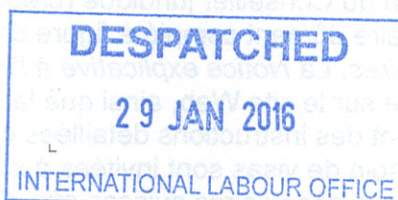
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22

«Copie»

Tél. direct:
Fax direct:
E-mail:

Réf.:
Votre réf.:

ILC 105 - 100



29 janvier 2016

**Convocation à la 105^e session de la
Conférence internationale du Travail**
(Genève, 30 mai – 11 juin 2016)

«Politesse»,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, la 105^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira le **lundi 30 mai 2016**. Elle se tiendra au Palais des Nations et au siège du BIT à Genève. Compte tenu du succès de la session de deux semaines de la Conférence mise en place à titre expérimental en 2015, le Conseil d'administration a décidé que la Conférence de cette année serait à nouveau ramenée à deux semaines. Veuillez noter qu'il est prévu que le Sommet sur le monde du travail ait lieu le **jeudi 9 juin**; d'autres informations sur cet événement seront communiquées aux Etats Membres par la suite. Veuillez également noter que des dispositions ont été prises pour que des réunions préparatoires de groupe aient lieu le **dimanche 29 mai** ainsi que dans la matinée du **lundi 30 mai** avant la séance d'ouverture.

Un document intitulé *Informations préliminaires* concernant la 105^e session de la Conférence sera affiché sous peu sur le site Web de l'OIT (www.ilo.org/ilc). Conformément à la politique de réduction des documents imprimés décidée par le Conseil d'administration, certains documents, dont les *Informations préliminaires*, ne seront disponibles que sous forme électronique. Un *Guide de la Conférence*, contenant des renseignements détaillés sur la session de cette année, sera affiché sur le site Web après la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration. Lors de cette session, le Conseil d'administration examinera un plan de travail finalisé pour la 105^e session de la Conférence et pourrait prendre des décisions ayant une incidence sur le programme. Certains rapports de la Conférence sont déjà affichés sur le site Web, les autres seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles.

Je me permets d'attirer votre attention sur la rubrique « Participation » des *Informations préliminaires* qui traite de la composition des délégations. Les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs respectivement. Je vous invite également vivement à faire le maximum pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces délégations, conformément à la rubrique intitulée « Parité hommes-femmes » du document *Informations préliminaires*.

Je vous saurai gré de veiller à ce que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays soient communiqués au bureau du Conseiller juridique du BIT avant le **lundi 9 mai 2016** en utilisant le système d'accréditation en ligne (www.ilo.org/credentials). Sur demande, un formulaire de présentation des pouvoirs des délégations nationales peut être obtenu auprès du bureau du Conseiller juridique (credentials@ilo.org). L'adresse à utiliser pour renvoyer le formulaire dûment complété figure dans la rubrique « Contacts » des *Informations préliminaires*. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales*, également disponible sur le site Web, ainsi que la rubrique « Pouvoirs » des *Informations préliminaires* fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Dans le cadre de la réforme en cours de la Conférence internationale du Travail, le Bureau mettra à nouveau le formulaire d'inscription dans les commissions techniques en ligne, cette formule ayant été testée avec succès en 2014 et 2015. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Inscription anticipée dans les commissions » des *Informations préliminaires*.

Le Département des relations, des réunions et des documents officiels, dont les coordonnées figurent également à la fin du document *Informations préliminaires*, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 105^e session de la Conférence.

Soyez assuré que le Bureau international du Travail mettra tout en œuvre pour garantir le meilleur déroulement possible de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève.

Veuillez agréer, «Politesse», l'assurance de ma haute considération.



Guy Ryder
Directeur général